

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 28 Février, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : FERRARIS Pierre, JACQUET Gérard, DANJEAN Catherine, CHARPIGNY Mathilde, ALBANESE Dorothee, LAURENT Jérôme. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

COMMUNE DE ROMENAY – ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT LES GUIBLANCHES 3 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 / COMPTE DE GESTION 2018 / AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2018

- COMMUNE de ROMENAY : a approuvé à l'unanimité le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat 2018
- ASSAINISSEMENT : a approuvé à l'unanimité le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat 2018
- LOTISSEMENT LES GUIBLANCHES 3 : a approuvé à l'unanimité le compte administratif, le compte de gestion, et l'affectation du résultat 2018.

MARCHES PUBLICS – M.A.P.A. – PROJET D'ACQUISITION D'UNE EPAREUSE A BRAS ARTICULE AVEC REPRISE DE L'ANCIEN MATERIEL : RESULTATS DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

- a décidé, par 12 voix pour et 1 abstention, de retenir l'offre de l'entreprise SARL DONGUY AGRI – 71470 ROMENAY concernant la fourniture d'une faucheuse-débroussailleuse à bras articulé FERRI TSP 550 pour un montant total de 36500.00 € HT soit 43800.00 € TTC.
- a validé la reprise de l'ancienne débroussailleuse ROUSSEAU Fulgor 570 PL (année 2009) dans l'état pour la somme de 6500.00 €.
- autorise M. le Maire à valider ladite offre et passer la commande.

MARCHES PUBLICS – M.A.P.A. – RENOVATION DE L'IMMEUBLE CHEVAUCHET :

- LOT N°4 PLATRERIE / FAUX-PLAFONDS / PEINTURE – SARL Roland FERRIER : AVENANT N°1 EN PLUS-VALUE (+792.03 € HT)
 - a validé, à l'unanimité, l'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise Roland FERRIER – 71580 FRONTENAUD d'un montant de 792.03 € HT soit 950.44 € TTC.
- CONSULTATION COMPLEMENTAIRE – FOURNITURE DE MENUISERIES ALUMINIUM - ETUDE DE DEVIS
 - a décidé, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise Menuiserie BOULAY – 71500 BRUAILLES pour la fourniture et l'installation de menuiseries aluminium à rupture de pont thermique pour un montant total maximum de 4929.07 € HT soit 5914.88 € TTC.
 - autorise M. le Maire à valider le devis et passer la commande.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE HALLE COUVERTE POLYVALENTE A L'ETANG DE LA CHAGNE : PROPOSITION D'HONORAIRES (AVANT-PROJET SOMMAIRE ET DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE)

- a décidé à l'unanimité de valider la proposition d'honoraires du cabinet ATELIER 71 – 71480 DOMMARTIN-LES-CUISEAUX d'un montant de 1000.00 € HT soit 1200.00 € TTC pour la réalisation des missions Avant-projet sommaire et Dossier de permis de construire.
- autorise M. le Maire à signer le devis et passer la commande.

ASSISTANCE TECHNIQUE DU DEPARTEMENT DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : AVENANT N°3 A LA CONVENTION POUR LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PROLONGATION DE LA CONVENTION POUR UNE DUREE DE 2 ANS SOIT JUSQU'AU 31.12.2020)

- a validé, à l'unanimité, l'avenant n°3 à la convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'Assainissement collectif avec le Département prolongeant la durée de ladite convention jusqu'au 31.12.2020.
- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer ledit avenant.

CIMETIERE COMMUNAL – JARDIN DU SOUVENIR – INSTALLATION D'UN SUPPORT DE MEMOIRE AVEC PLAQUES INDIVIDUELLES : DELIBERATION FIXANT LE TARIF DES PLAQUES

- a décidé, à l'unanimité, de fixer le tarif des plaques individuelles à installer sur le support de mémoire au jardin du souvenir à 50.00 € l'unité (hors pose et gravures à voir directement par l'acquéreur auprès d'un marbrier et à sa charge exclusive).

REMBOURSEMENTS GROUPAMA EN FAVEUR DE LA COMMUNE : SINISTRE PANNEAU DE SIGNALISATION (149.06 €)

- a accepté, à l'unanimité, le remboursement Groupama Rhône Alpes Auvergne d'un montant de 149.06 €.

INFORMATIONS CONCERNANT LA POSSIBILITE D'UN PROJET POUR L'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE BILLETS RECONDITIONNE (OCCASION) AU SEIN DU BATIMENT DE LA BASCULE

- a pris connaissance des premiers éléments relatifs à ce projet, dans l'attente de recevoir les informations complémentaires.

PROPOSITION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION LES CIGALES (POUR LOCAL DE RANGEMENT)

- a donné à l'unanimité un avis favorable pour la mise à disposition d'un local de rangement à l'association Les Cigales.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. PYTHON Léon pour des travaux de démolition d'une partie du bâtiment + modification des façades + construction d'une terrasse et d'une piscine sur sa propriété située « 282, Impasse du Curtil Boule ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Mme CHARLES Christelle pour la création d'ouverture de 2 fenêtres de toit sur sa propriété située « 19, Rue des Fossés ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Mme THIBERT Cindy pour la création d'une fenêtre côté nord sur sa propriété située « 1504, Route de la Chapelle Thècle ».

- a pris connaissance de la demande de certificat d'urbanisme d'information déposée par Me Bertrand PATOT – Notaire - pour la propriété de M. DUBOIS René située au lieudit « La Bouthière ».

- a pris connaissance de la demande de certificat d'urbanisme d'information déposée par Me Stéphanie CHATELOT – Notaire - pour la propriété de la SCI du Lieutenant Juge (CHARREAUX / BROUTIN) située « 18, Rue du Colonel Pagand ».

A PRIS CONNAISSANCE :

- du courrier de positionnement de la SEMCIODA concernant le projet de lotissement au lieudit « Les Benoîts »

- du positionnement de la Communauté de Communes Terres de Bresse concernant l'ancien EHPAD

- de la cessation d'activité de l'entreprise MISTERZINC

- du projet de carte scolaire pour la rentrée 2019

- d'informations relatives aux élections européennes

- de la convocation à la réunion de la commission des finances le jeudi 7 mars 2019 à 14H30 en mairie (élaboration des budgets primitifs 2019)

- de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur le projet de construction d'une halle couverte polyvalente aux abords de l'étang de la Chagne

- de l'accusé réception de la Sous-Préfecture de Louhans concernant le dossier de demande de subvention DETR 2019 pour la halle couverte polyvalente

- de la carte de remerciement de la famille de M. FAVRE Lucien

- de la proposition d'inscription pour la plaque relative au legs Henri PECHOUX

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Didier Gerolt", written over a large, light-colored scribble or mark.